

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

COUR D'APPEL D'ABIDJAN

TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE D'ABIDJAN

PARQUET DU PROCUREUR
DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Dans un communiqué en date du jeudi 1er février 2024, le Procureur de la République informait de l'interpellation et de la condamnation à l'emprisonnement à vie de quatre individus impliqués dans le vol à main armée perpétré à Marcory SICOGLI, portant sur la somme de 15 millions de francs CFA et ayant entraîné la mort du nommé GNEPA JEAN CLAUDE. Il s'agit des nommés :

- 1- LAOURI LAMOUSA ARISTIDE, 54 ans, Burkinabé, Chauffeur.
- 2- SAWADOGO MOUMOUNI. Alias MAKOSSE, 39 ans, Burkinabé, Commerçant
- 3- FLIE SÉA LUDOVIC, 48 ans, Ivoirien, Vigile à G4S Sécurité.
- 4- FAYE SIMPLICE alias PACOME, 43 ans, Ivoirien, Sans emploi.


La perquisition opérée pendant l'enquête a permis de saisir deux pistolets automatiques, une kalachnikov et une moto.

Le Procureur de la République adresse ses vives félicitations à la Police Nationale pour son professionnalisme, qui a permis l'interpellation rapide des auteurs de ce crime crapuleux ayant créé l'émoi au sein de la population. Il réaffirme la détermination de son parquet à lutter efficacement contre la grande criminalité sous toutes ses formes.

Fait à Abidjan, le 02 février 2024

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE




Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie